



COMMUNE DE RODILHAN

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté le 05/07/2022

Approuvé le 29/03/2023



Mairie de Rodilhan

Place de la Mairie

30230 Rodilhan

Tél : 04 30 06 52 10

www.rodilhan.fr

Plan Local d'Urbanisme – Elaboration

Sommaire général

TOME 1

1. Rapport de présentation

- 1.1 Diagnostic territorial
- 1.2 Etat initial de l'environnement
- 1.3 Justification des choix
- 1.4 Analyse des incidences
- 1.5 Indicateurs de suivi
- 1.6 Résumé non technique

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

3. Orientation d'Aménagement et de Programmation

4. Règlement

- 4.1 Règlement écrit
- 4.2 Règlement graphique
- 4.3 Liste du patrimoine à préserver L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- 4.4 Liste des emplacements réservés

5.3 Annexes diverses

- 5.3.1 Zones soumises à autorisation de défrichement
- 5.3.2 Palette végétale
- 5.3.3 PAC aléa risque incendie de forêts8
- 5.3.4 Obligations de débroussaillage
- 5.3.5 Prescriptions relatives à la collecte des déchets
- 5.3.6 Consignes relatives à la collecte des déchets